COMITÉ SYNDICAL 9 FEVRIER 2015

COMPTE –RENDU

Liste des présents :	
Mme THEVENIAU / Mme JAMIN / M. POSSOZ / M. HERROUET / M. CALO / M. GAUDIN	CCRN
M. BESSON / M. BEZIER / M. NAUD / M. OUVRARD / M. MAINDRON / Mme CHAILLEUX / M. BORIE	CCEG
M. PECOT / M. GABILLARD	CC PSG
Mme DANET / M. THAUVIN / M. MANAC'H	CCLS
M. BUF / M. BLANDIN / Mme CAMELIN	CCRB
Total présents : 21 élus, 20 votants	
Mme NOEL / Mme LOGODIN / Mme TRIKI / Mme LUCAS	SMCNA

Absents ou Excusés : Mmes LEROUX, CHASSE, FREDOUELLE, MM. MEIGNEN, BROUSSARD, GAUTHIER, FLIPPOT, MAILLARD, PELE, RENAUD
Suppléants absents ou excusés : Mme BENOIT MARTIN, M. SEEMAN,

Le quorum est atteint (quorum : 15 – 21 présents). M. BUF est désigné secrétaire de séance.

M. le Président propose aux membres du Comité de modifier l'ordre du jour en ajoutant un point. En effet, il souhaiterait mettre à disposition du personnel du SMCNA une carte bancaire d'achat public pour effectuer de petits achats de fonctionnement, notamment pour payer certains frais de déplacements ou de carburants.
A l'unanimité le Comité accepte d'ajouter un point à l'ordre du jour.

A) DOSSIERS ADMINISTRATIFS

- **Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 15 décembre 2014.**

Le Président présente le compte-rendu du dernier Comité qui a eu lieu le 15/12/2014.
A l'unanimité les membres du Comité approuvent le compte-rendu du dernier Comité.

- **Décisions du Président prises en vertu de ses délégations**

Le Président informe les membres du Comité des engagements, signés par M. le Président ou son délégué entre le 06/10/2014 au 15/01/2015 à savoir :

Date	Tiers	Objet
27/10/2014	BURGEAP (lot 1 – Maîtrise d'œuvre) BUREAU VERITAS (lot 2 : CSPS)	**Marché < 207K€ HT** Maitrise d'œuvre et CSPS pour la construction et la couverture des alvéoles A9 et A10
19/12/2014	CREDIT MUTUEL	**Décision** : Emprunt de 180 000€ pour l'acquisition de la maison de Kersoursac (Taux : 2.35% pour 20 ans)
12/01/2015	ARAGO	Renouvellement de la **Convention d'honoraires** avec un cabinet d'avocat pour des missions de prestations juridiques.

Le Comité Syndical en prend acte.

- **Modifications des statuts du SMCNA**

Le Président expose qu'en 2010, les communautés de communes adhérentes au SMCNA décident de reprendre à leur compte les investissements liés aux plateformes de traitement des déchets verts sur leurs déchèteries et pour ce faire le syndicat a voté une simple délibération. Or, une modification des statuts est nécessaire suivie d'une délibération des communautés de communes membres.

Il est donc proposé aujourd'hui de mettre les statuts du SMCNA à jour.

Article Statuts version 2009	**Article projet Statuts 2015**
ARTICLE 1 1.1. Est créé, en application des articles L.5711-1, L.5721-1 à L.5721-7 et L.5722-1 à L.5722-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, un Syndicat qui prend la dénomination de « Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique pour le traitement et le recyclage des déchets», qui regroupe : - La Communauté de Communes de la Région de Nozay, - La Communauté de Communes de la Région de Guémené Penfao, - La Communauté de Communes Erdre et Gesvres, - La Communauté de Communes de la Région de Blain, - La Communauté de Communes de Loire et Sillon, - La Communauté de Communes de Pontchâteau – St Gildas des Bois (en lieu et place des Communautés de Communes du Canton de Saint Gildas des Bois et Entre Brivet et Brières – Pays de Pontchâteau). A compter du 1er janvier 2008, le Syndicat ne compte plus la Communauté de Communes de la Région de Guémené Penfao.	1.1. Est créé, en application des articles L.5711-1, L.5721-1 à L.5721-7 et L.5722-1 à L.5722-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, un Syndicat qui prend la dénomination de « Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique pour le traitement et le recyclage des déchets», qui regroupe : - La Communauté de Communes de la Région de Nozay, - ~~La Communauté de Communes de la Région de Guémené Penfao,~~ - La Communauté de Communes Erdre et Gesvres, - La Communauté de Communes de la Région de Blain, - La Communauté de Communes de Loire et Sillon, - La Communauté de Communes de Pontchâteau – St Gildas des Bois ~~(en lieu et place des Communautés de Communes du Canton de Saint Gildas des Bois et Entre Brivet et Brières – Pays de Pontchâteau).~~ ~~A compter du 1er janvier 2008, le Syndicat ne compte plus la Communauté de Communes de la Région de Guémené Penfao.~~
ARTICLE 3 – Le Syndicat Mixte a pour objet : […] - De réaliser les opérations de tri, de valorisation, ou de traitement des déchets collectés au sein des déchèteries, ainsi que de prévoir l'amélioration des filières existantes (broyage – compostage des déchets verts, …) et l'organisation de nouvelles filières de tri, de valorisation ou de traitement (valorisation du bois, des déchets de soins, des déchets d'équipements électroniques, ….) et en réalisant en cas de besoin les investissements nécessaires. Le Syndicat privilégiera les filières locales de valorisation tant que ces dernières apportent une garantie technique (respect de la réglementation) et financière. Dans ce cas, elles seront maintenues voir améliorées avec des investissements complémentaires. […]	ARTICLE 3 – Le Syndicat Mixte a pour objet : […] - De réaliser les opérations de tri, de valorisation, ou de traitement des déchets collectés au sein des déchèteries, ainsi que de prévoir l'amélioration des filières existantes (broyage – compostage des déchets verts, …) et l'organisation de nouvelles filières de tri, de valorisation ou de traitement (valorisation du bois, des déchets de soins, des déchets d'équipements électroniques, ….) et en réalisant en cas de besoin les investissements nécessaires *A l'exception des investissements concernant la construction des plateformes intercommunales de traitement des déchets verts qui relèvent de la compétence des communautés de communes.* Le Syndicat privilégiera les filières locales de valorisation tant que ces dernières apportent une garantie technique (respect de la réglementation), financière *et juridique (respect des la réglementation des marchés publics).* Dans ce cas, elles seront maintenues voir améliorées avec des investissements complémentaires.
ARTICLE 9 -	ARTICLE 9 -

Toute demande de modification de l'arrêté d'exploitation d'un des centres de traitement, de tri ou d'un équipement de valorisation géré par le Syndicat Mixte, ne pourra être sollicité par ce dernier, qu'après accord préalable du Conseil Municipal de la Commune d'implantation du dit équipement.	Toute demande de modification de l'arrêté d'exploitation d'un des centres de traitement, de tri ou d'un équipement de valorisation géré par le Syndicat Mixte, ne pourra être sollicité par ce dernier, qu'après ~~accord préalable~~ *avis* du Conseil Municipal de la Commune d'implantation du dit équipement.
Article 12.2. Les garanties d'emprunt contractées par le Syndicat ou celles qui lui seront demandées se répartiront entre les membres au prorata de leur population.	~~Article 12.2.~~ ~~Les garanties d'emprunt contractées par le Syndicat ou celles qui lui seront demandées se répartiront entre les membres au prorata de leur population.~~

A l'unanimité, les membres du Comité approuvent les modifications des statuts proposés par le Président.

B) DOSSIERS FINANCIERS

- **Vote du compte administratif (le Président sort de la salle) et du compte de gestion 2014 et reprise des résultats 2014**

	Compte administratif 2014
Dépenses de fonctionnement 2014	***5 745 058.89***
Recettes de fonctionnement 2014	***5 865 658.25***
Dépenses d'investissement 2014	***1 249 550.36***
Recettes d'investissement 201	***884 521.85***

Il se dégage :

➢ *Un* ***excédent de fonctionnement*** *de* ***120 599.36 Euros*** *en 2014 soit un* ***résultat de clôture cumulé*** *de :* ***846 877.47 Euros***

➢ *Un* ***déficit d'investissement*** *de* ***– 365 028.51 Euros*** *en 2014 soit un* ***résultat de clôture cumulé*** *de* ***- 114 270.66 Euros****.*

Le Comité Syndical décide d'affecter :

➢ Une partie de l'excédent de fonctionnement d'un montant de **320 000,00 Euros** au **compte 1068, « Excédent de fonctionnement capitalisé ».**

➢ L'autre partie de l'excédent de fonctionnement d'un montant de **526 877.47 Euros** au 002 **« Excédent de fonctionnement reporté » (recettes de fonctionnement)**

➢ Le résultat d'investissement d'un montant de **– 114 270.66 Euros** au **001 (dépenses d'investissement), « Résultat d'investissement reporté ».**

Il faut relever une baisse de l'excédent de fonctionnement ce qui réduit le virement à la section d'investissement.

Des coquilles ont été relevées dans la présentation par service des recettes du compte administratif 2014. Veuillez trouver ci-dessous les bons chiffres. Cela n'affecte en rien le résultat du compte administratif, qui au chapitre est correct.

Recettes ISDND

	BP2014	CA 2014	DOB 2015	BP 2015
RECETTES ISDND				
Recettes Fonctionnement	**3 153 868,11**	**2 488 429,78**	**2 562 890,04**	**2 785 270,03**
Participations	**2 367 700,00**	**2 316 243,23**	**2 515 000,00**	**2 531 664,11**
Divers	**54 200,00**	**100 796,51**	**42 200,00**	**58 165,92**
Pénalités Marché alvéoles	**0,00**	**65 700,00**	**0,00**	**55 000,00**
Pénalités perte TGAP 2014	**0,00**		**0,00**	**128 000,00**
Location Maison	**5 690,00**	**5 690,04**	**5 690,04**	**12 440,00**
Excédent de fonctionnement	**726 278,11**			**526 877,47**
Recettes Investissement ISDND	**1 543 000,00**	**884 521,85**	**435 000,00**	**1 780 535,38**
Subventions diverses	**328 755,86**	**172 422,80**	**250 000,00**	**268 296,44**
Lixiviats (consignes)	**50 920,00**	**26 948,80**	**35 000,00**	
Excédents de fonctionnement capitalisé	**350 000,00**	**350 000,00**		**320 000,00**
Amortissements	**155 150,85**	**155 150,25**	**150 000,00**	**158 464,00**
Emprunts	**260 000,00**	**180 000,00**	**0,00**	**773 000,00**
Virement de la section de fonctionnement	**147 415,44**			**260 774,94**
Solde section investissement reporté	**250 757,85**			**0,00**

Recettes Centre de tri

	BP2014	CA 2014	DOB 2015	BP 2015
RECETTES CENTRE DE TRI				
Recettes Fonctionnement	**982 000,00**	**986 592,54**	**1 017 855,00**	**978 030,00**
Participations	**718 000,00**	**718 245,52**	**744 310,00**	**744 485,00**
Reprise papier	**264 000,00**	**259 263,66**	**233 545,00**	**233 545,00**
VALORPLAST	**0,00**	**628,96**		
Refus SIRDOMDI	**0,00**	**8 454,40**	**40 000,00**	

Recettes Déchèteries

	BP2014	CA 2014	DOB 2015	BP 2015
RECETTES DECHETERIES				
Recettes Fonctionnement	**2 177 461,89**	**2 323 958,93**	**2 398 000,00**	**2 317 168,00**
Participations	**1 910 000,00**	**2 145 258,38**	**2 063 000,00**	**1 898 828,00**
Amortissement bennes	**17 340,00**			**17 340,00**
Revente filières	**250 121,89**	**178 700,55**	**335 000,00**	**401 000,00**
Ferraille	113 000,00	120 808,44	117 000,00	117 000,00
Cartons	17 000,00	14 051,50	15 000,00	15 000,00
DMS	13 800,00			
Papier		314,40		
DEEE	35 000,00	42 098,01	40 000,00	40 000,00

Plastiques rigides	4 600,00	1 428,20		
Ecomobilier	66 721,89		163 000,00	229 000,00

A l'unanimité le Comité approuve le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation des résultats 2014.

- **Vote du budget 2015**

Un emprunt de 773 000.00 est inscrit en recettes d'investissement pour équilibrer la section d'investissement. Il correspond au montant des casiers à réaliser. Le Président propose d'attendre la fin d'année pour le contracter. Il rappelle également que 3 emprunts d'une annuité de 148 000€ arrivent à échéance en 2015.
Le Président précise que les subventions du contrat de territoire seront versées en 2015 et 2016.
Concernant la TGAP, il rappelle au Comité que le SMCNA ne bénéficiera pas de la réfaction liée à la valorisation énergétique du biogaz en 2014 ce qui sera impacté en 2015.

Participations des communautés de communes 2015 :
Le Président invite le Comité Syndical à examiner les participations prévisionnelles au budget du SMCNA au titre de l'exercice **2015.**

- pour l'ISDND (Treffieux) : passage des participations de 80€/T à un coût de **81,00 €/Tonne** ;
- pour le centre de tri : passage des participations de 4.95€ par habitant à un coût de **5.05€/habitant** (base de la population DGF 2014) ;
- pour les déchets collectés en déchèterie : des tarifs liés au marché (cf. tableau synthétique des participations)
- pour la recyclerie et les boutiques passage des participations de 0.46€/hab à un coût de **0.50 €/habitant** (population DGF 2014) ;
- pour l'entretien et le renouvellement des bennes : **3,00 € par rotation de bennes**.
- pour l'amortissement des bennes : pour les collectivités concernées

Les dépenses et les recettes de **fonctionnement du budget 2015** s'équilibrent à la somme **de 6 681 000,00 €**. :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2015 PAR CHAPITRE	
Chapitre	***BP 2015***
011 - Charges à caractère général	*5 702 702.50*
012 - Charges de personnel et frais assimilés	*393 540.00*
65 - Autres charges de gestion courante	*81 650.00*
66 - Charges financières	*75 868.56*
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	*8 000.00*
023 - Virement à la section d'investissement	*260 774.94*
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	*158 464.00*
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	***6 681 000.00***
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2015 PAR CHAPITRE	
Chapitre	***BP 2015***

002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	*526 877.47*
013 - Atténuations de charges	*15 965.92*
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	*42 200,00*
74 - Dotations, subventions et participations	*5 265 971.61*
75 - Autres produits de gestion courante	*646 985.00*
76 - Produits financiers	*0,00*
77 - Produits exceptionnels	*183 000.00*
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	***6 681 000.00***

Les dépenses et les recettes **d'investissement 2015** s'équilibrent à la somme de **1 805 000 € :**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2015 PAR CHAPITRE	
Chapitre	***BP 2015***
020 - Dépenses imprévues (investissement)	*2 219.34*
16 - Emprunts et dettes assimilées	*320 000,00*
20 - Immobilisations incorporelles	*106 000.00*
21 - Immobilisations corporelles	*143 800.00*
23 - Immobilisations en cours	*1 117 010.00*
27 – Autres immobilisations financières	*1 700.00*
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (déficit)	*114 270.66*
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	***1 805 000.00***
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2015 PAR CHAPITRE	
Chapitre	***BP 2015***
021 - Virement de la section de fonctionnement	*260 774.94*
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	*158 464.00*
10 - Dotations, fonds divers et réserves	*432 761.06*
13 - Subventions d'investissement	*180 000.00*
16 – Emprunts et dettes assimilés	*773 000.00*
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	***1 805 000.00***

A l'unanimité le Comité approuve le budget primitif 2015.

- **Indemnité de la trésorière**

Le Président invite le Comité Syndical à examiner le taux de l'indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor, soit à Madame Maryse PIVAUT, Trésorière de Derval.
Compte tenu des restrictions budgétaires le Bureau propose de voter l'indemnité à 50%.

A l'unanimité, le Comité accorde l'indemnité au taux de 50% pour la Trésorière. Ce taux sera revu chaque année.

- **Carte achat public**

Le Président souhaiterait mettre à disposition du personnel du SMCNA une carte bancaire d'achat public pour effectuer de petits achats de fonctionnement, et certains frais de déplacements ou de carburants. Il s'agit de payer les dépenses de fonctionnement récurrentes afin de diminuer le nombre de mandats. A l'unanimité le Comité autorise le Président à mettre à disposition du personnel une carte bancaire d'achat public.

C) DOSSIERS TECHNIQUES

- **Avenant n°3 au marché d'exploitation du site des Brieulles avec COVED**

Le Président rappelle que la société COVED est titulaire de l'appel d'offres du marché d'exploitation du site des Brieulles (ISDND, Centre de Tri et Déchèterie) depuis le 1er octobre 2011.
Aujourd'hui un avenant doit être signé pour régulariser des plus et moins values. La Commission d'Appel d'Offres du SMCNA s'est réunit régulièrement le 26/01/2015 et s'est prononcée en faveur de la signature de l'avenant.
Le montant de l'avenant s'élève à 227 713.41 € décomposé comme suit :

	Montants Fermes HT		Montants estimatifs		
I)	+ 68 121.24	Consommation électricité au réel 2013 -2014	+ 64 000.00 €	Consommation Electricité + Eau	
II)	- 10 285.55	Modifications techniques apportées au système de dégazage à l'avancement – Alvéoles A5 et A6	- 5 333.14 €	Prévisions Modifications techniques apportées au système de dégazage à l'avancement – Alvéoles A7 et A8	
III)	- 11 897.14 €	Réductions du prix du tri des emballages (-5.52€/T) en 2014 (mars-décembre)	- 25 392 €	Prévisions réductions du prix des emballages (-4.97€/T) en 2015 et 2016 selon tonnage trié.	
IV)		Traitement des gravats 2014 – 2015 - 2016	+ 148 500.00 €	Montant donné à titre indicatif car variable des évolutions des tonnes traitées	**TOTAL AVENANT 3**
TOTAL	**= 45 938.55 €**		**= 181 774.86 €**		**= 227 713.41**

- % d'écart introduit par l'avenant : 4.38 %

Montant initial HT estimatif du marché public	**= 6 250 905.86 €**	**% d'écart introduit par les avenants**
Montant avenant 1 HT	**= 46 400.00 €**	**+ 0.74%**
Montant avenant 2 HT	**0**	**+ 0.74%**
Montant avenant 3 HT	**= 227 713.41**	**+ 4.38%**
NOUVEAU montant estimatif du marché HT	**= 6 525 019.27 €**	

A l'unanimité le Comité autorise le Président à signer l'avenant avec l'entreprise COVED.

- **Autorisation du Président à signer le marché de travaux de construction des alvéoles A9 et A10.**

Le Président rappelle que le marché de maitrise d'œuvre pour la construction et la couverture des alvéoles A9 et A10 a été signé fin octobre 2014 avec le Bureau d'études BURGEAP.
Aujourd'hui, la procédure de mise en concurrence pour les travaux va être lancée c'est pourquoi M. le Président souhaite que le Comité lui donne délégation pour la signature prochaine de cette consultation afin de ne pas avoir à convoquer de nouveau le Comité pour ce seul dossier.
Le marché de travaux concerne donc la construction et la couverture de deux alvéoles. Les travaux sont à ce jour estimés à 1 014 902.30 € HT (Tranche ferme) et doivent durer 4 ans.
Le Président demande alors au Comité de l'autoriser à signer ce marché et tout document s'y rapportant dans cette limite financière.

Ce marché sera divisé en 5 lots :

Lot	Désignation
1	TERRASSEMENTS - VOIRIES ET RESEAUX DIVERS
2	ETANCHEITE et COLLECTE des LIXIVIATS
3	COLLECTE des BIOGAZ
4	FOURNITURE DES MATERIAUX DRAINANTS
5	CONTROLE EXTERIEUR

Le Président précise que les alvéoles A9 et A10 ne sont pas les dernières du site des Brieulles. Une alvéole se remplit en 12-13 mois environ. Avec la mise en place des redevances incitatives le SMCNA économise environ 1 alvéole tous les 7 ans. Mme THEVENIAU, ajoute que cette information serait intéressante à diffuser auprès des usagers pour montrer l'impact de la réduction des déchets.

Le Comité autorise le Président à signer ce marché et tout document s'y rapportant.

- **Rapport du délégataire de la concession de travaux de l'unité de valorisation de biogaz**

Le Président informe le Comité que malgré plusieurs relances le délégataire n'a toujours pas transmis le rapport annuel 2013. Le Président propose alors au Comité d'acter par une délibération l'absence de transmission de ce document.
Ce manquement ne peut cependant pas être une cause de résiliation de la délégation de service public. Le SMCNA est à son 3ème courrier de mise en demeure. Ces dernières vont bientôt dépasser le montant de la perte de TGAP. Cependant, les pénalités ne sont pas payées par Biogaz Invest Treffieux même si elles s'inscrivent désormais dans leur passif.

- **Mise en location de la maison d'habitation de KERSOURSAC à ST GILDAS DES BOIS**

Un locataire a été trouvé rapidement. Celui-ci habite dans la maison depuis le 5 janvier 2015. Afin de signer un bail avec ce locataire le Comité doit donner son autorisation au Président. Le loyer mensuel est fixé à 600.00€.
A l'unanimité le Comité autorise le Président à signer le bail.

- **Appel à projets Eco-Emballages « Centre de tri » et étude de territorialité ADEME**

Le Président rappelle au Comité que le SMCNA a la volonté de moderniser le centre de tri ou de le délocaliser sur une commune plus centrale du territoire. Or, récemment, le syndicat a appris qu'il n'y aurait pas de subventions pour les petits équipements inférieurs à 10 000T. Il y a une volonté de massifier les équipements de tri. C'est pourquoi, le Président et les vice-présidents ont décidé de commencer à discuter avec les collectivités alentours. Le SMCNA serait le pilote de ce regroupement pour le tri des emballages. Un appel à candidatures est lancé par Eco–emballages pour une réponse

fin mai. Le syndicat va y participer afin de se faire connaître même si le dossier qui est encore à l'état d'étude ne devrait pas être retenu pour cette première présentation. ne sera pas retenu. Le montant de la subvention au niveau national est de 45 millions d'euros. Le montant de l'investissement pour le SMCNA serait à hauteur de 4 millions d'euros étant donné la prise en compte de l'ouverture des consignes de tri sur les chaînes de tri.
M. BUF suggère d'interpeller la Préfecture afin d'avoir la position de l'Etat sur ce sujet.
Par ailleurs, le Président préconise de lancer tout de même une étude de territorialité. Il ajoute que le SMCNA est lauréat de l'appel à projets « Zéro déchets – Zéro gaspillage » qui va permettre au SMCNA d'être soutenu financièrement pour des projets de prévention et d'animation directement et indirectement pour les comcoms qui ouvrent 1 bonification de leur subvention sur certains de leurs projets.

- **Charte de reprises des principes, actions et engagement des collectivités adhérentes**

Cette Charte a déjà été envoyée aux communes pour délibération cependant une mise à jour relative à la date de fin de l'exploitation du site des Brieulles est nécessaire. Cette Charte n'avait pas été correctement mise à jour pour tenir compte de l'arrêté préfectoral de 2013.
Une nouvelle version va donc être envoyée dans les communautés de communes adhérentes afin qu'elles délibèrent à nouveau dans un délai de 3 mois.
A l'unanimité le Comité approuve la rédaction de la Charte.

C) QUESTIONS DIVERSES

- **Point sur les recrutements**

Concernant le poste dédié à l'ISO 14001, M. GABRIEAU Sébastien a été recruté comme titulaire. La date exacte de son arrivée n'est pas encore connue.
Concernant le remplacement pour une durée de 2 mois du poste d'animation, le poste ne sera pas pourvu. Il s'agissait principalement de réaliser les visites du site mais également d'apporter une aide périodique aux gardiens de déchèteries et aux usagers.

- **Blocage du site des Brieulles**

Une manifestation des riverains est organisée mercredi 11 février car le problème des odeurs reste d'actualité malgré une amélioration. Le Président pense que la résolution du problème passe par un changement de délégataire. Un éventuel repreneur estime, après visite des installations de valorisation du biogaz sur site, qu'un bon fonctionnement est possible à la condition que des réglages plus fréquents soient effectués. Des réglages hebdomadaires lui paraissent indispensables alors que le délégataire actuel n'effectue des réglages que toutes les 3 semaines environ.
En ce moment les odeurs ne viennent pas des alvéoles mais de la plateforme de valorisation. Des réglages hebdomadaires sont nécessaires. Attendre 3 semaines entre 2 réglages est beaucoup trop long.
Une nouvelle Commission de Suivi de Site aura lieu le 25 février courant à la demande de la sous-préfecture.
M. HERROUET souhaiterait que la construction des 2 prochaines alvéoles tienne compte des erreurs constatées sur les précédentes alvéoles. Il demande également pourquoi la collecte des ordures ménagères a lieu toutes les semaines alors qu'avec la redevance incitative il existe un moindre besoin. Il est rappelé que la compétence « collecte » relève des intercommunalités et que, sur certaines intercommunalités adhérentes au SMCNA, une étude est en cours pour demander éventuellement une dérogation à la Préfecture pour passer en C0,5 (passage tous les 15 jours).

- **Traitement des lixiviats**

En ce moment, le rendement est moins bon (ralentissement de la décomposition par les bactéries lié au froid) mais CTP est une entreprise très professionnelle qui adapte rapidemment son processus de traitement. Un marché de traitement mobile va être relancé en 2015 pour vider les casiers.

La séance est levée à 19h50.

Le secrétaire, Le Président,

Jean-Michel BUF Jean-Paul NAUD

COMITÉ SYNDICAL 5 JUIN 2015

COMPTE –RENDU

Liste des présents :	
Mme JAMIN / M. POSSOZ / M. HERROUET / M. RENAUD / M. GAUDIN	CCRN
M. NAUD / M. MAINDRON / M. BORIE *(M. BEZIER a respectivement donné pouvoir à M. NAUD)*	CCEG
M. PECOT / M. GABILLARD	CC PSG
Mme DANET / Mme LEROUX / M. THAUVIN / M. MANAC'H / M. GAUTHIER / M. MAILLARD	CCLS
Mme CHASSE / M. FLIPPOT *(M. BUF a respectivement donné pouvoir à M. FLIPPOT)*	CCRB
Total présents : 18 élus, 20 votants	
Mme NOEL / Mme LOGODIN / Mme TRIKI	SMCNA
Absents ou Excusés : Mmes THEVENIAU, CHAILLEUX, et FREDOUELLE, MM. CALO, BLANDIN, BUF, BESSON, BEZIER, OUVRARD, MEIGNEN, BROUSSARD, PELE.	
Suppléants absents ou excusés : Mmes BENOIT MARTIN et CAMELIN, M. SEEMAN,	

Le quorum est atteint (quorum : 15 – 18 présents). Mme CHASSE est désignée secrétaire de séance.

M. ANQUETIL Directeur adjoint de l'association AIRE est venu présenter le bilan 2014 des recycleries de Savenay et Blain. Vous trouverez sa présentation en annexe.

A) DOSSIERS ADMINISTRATIFS

- **Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 9 février 2015.**

Le Président présente le compte-rendu du dernier Comité qui a eu lieu le 09/02/2015.
A l'unanimité les membres du Comité approuvent le compte-rendu du dernier Comité.

- **Proposition de dématérialisation des convocations du Comité**

Le Président propose aux membres du Comité de dématérialiser l'envoi des convocations pour les réunions (Bureaux et Comités).
Il explique que conformément aux exigences du CGCT il est possible de simplifier la préparation des comités et bureaux, tout en renforçant l'objectif de développement durable :
1) Ainsi, les convocations deviennent dématérialisées grâce à l'envoi électronique de la convocation, de l'ordre du jour et des documents afférents.
2) Outre la simplification et le respect des exigences règlementaires, ce service inscrit la collectivité dans une logique de développement durable en réduisant la consommation de papier, d'encre non recyclable et en supprimant les besoins d'acheminement.
Le Président précise que l'envoi papier à la demande restera autorisé.
Il interroge les délégués du Comité sur leur volonté de passer à ce système.
Le Comité syndical, après avoir délibéré autorise le Président à mettre en place la dématérialisation des convocations.
Un délégué souhaite continuer à recevoir les convocations via la voie postale. Le cas échéant une comparaison d'offres de services sera réalisée afin de mettre en place cette nouvelle organisation.

- **Règlement intérieur du Comité et du Bureau du SMCNA**

Conformément à l'article L2121-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) toute nouvelle assemblée délibérante doit établir son règlement intérieur. Le Président propose aux membres du Comité de voter le nouveau règlement intérieur qui a été joint aux convocations. Le Comité à l'unanimité adopte le nouveau règlement intérieur.

- **Nouvelle composition du collège de salariés de la Commission de Suivi de Site (CSS).**

Suite au mouvement de personnel, il convient de renouveler la composition du collège des salariés de la commission de suivi de site.

Membres Titulaires	Membre Suppléant
Mme FORCIER – Valoriste COVED – Déléguée du personnel Mme NOËL – Directrice SMCNA	M. GABRIEAU – Responsable ISO/Sécurité SMCNA

Le Comité approuve à l'unanimité la modification de la composition du collège « salariés » de la CSS.

B) DOSSIERS TECHNIQUES

- **Autorisation du Président à signer le marché de travaux de construction et couverture de deux alvéoles**

C'est pour cette question que le comité initialement prévu le 11 mai dernier a été repoussé au 5 juin.

Le Président informe les membres du Comité qu'un marché de travaux à procédure adaptée a été lancé par le syndicat. Ce marché est divisé en 5 lots :

Lot	*Désignation*
1	*TERRASSEMENTS - VOIRIES ET RESEAUX DIVERS*
2	*ETANCHEITE et COLLECTE des LIXIVIATS*
3	*COLLECTE des BIOGAZ*
4	*FOURNITURE DES MATERIAUX DRAINANTS*
5	*CONTROLE EXTERIEUR*

Lors du Comité du 9 février dernier, le Président avait reçu délégation pour signer le marché dans la limite du montant estimé de 1 014 902.30 € HT.

Or, après analyse des offres et négociation il s'avère que le montant total des offres s'élève à 1 105 017.36 € HT.

Le Président revient alors vers le Comité pour que ce dernier l'autorise à signer ces offres avec ces candidats et aux montants suivants :

LOT	CANDIDAT	Estimation Moe HT	PRIX HT	PRIX TTC
LOT 1 TERRASSEMENTS - VOIRIES ET RESEAUX DIVERS	CHARIER TP (offre variante) (44 – Nozay)	511 110.00 €	600 000.00 €	720 000.00 €
LOT 2 ETANCHEITE et COLLECTE des LIXIVIATS	GALOPIN (offre variante) (68 – Mulhouse)	271 818.00 €	268 838.36 €	322 606.03 €
LOT 3 COLLECTE des BIOGAZ	SODAF GEO (85 – Belleville sur vie)	64 021.00 €	83 919.00 €	100 702.8 €
LOT 4 FOURNITURE DES MATERIAUX DRAINANTS	SAS BAGLIONE (53 - St Fraimbault De Prières)	132 729.00 €	116 840.00 €	140 208.00 €
LOT 5 CONTROLE EXTERIEUR	WSP (75 – Paris)	35 102.00 €	35 420.00 €	42 504.00 €
TOTAL		**1 014 780.00 €**	**1 105 017.36 €**	**1 326 020.83 €**

Concernant le lot 4, un test de lixiviations de plusieurs semaines a été réalisé en laboratoire. Les analyses sont correctes. Cette analyse est importante étant donné les problèmes auxquels le syndicat a été confronté avec le lit drainant ces dernières années.
Deux phases de négociation ont été réalisées avec certains candidats des lots 1, 2, 3 et 5.

L'estimation du marché était trop basse étant donné que celle-ci a été calculée en fonction du dernier marché, or les critères techniques sont désormais plus exigeants. Il ne s'agit pas que de terrassement mais également de la barrière passive qui est un processus très technique. Le moins disant n'a pas réussi à démontrer qu'il savait réaliser cette barrière.

A la majorité (1 abstention), le Comité autorise le Président à signer le marché de construction et couverture des alvéoles A9 et A10.

- **Avenants aux marchés de maitrise d'œuvre et de travaux de construction de 4 alvéoles (2010)**

Suite aux modifications des prescriptions techniques du marché relatives au système de dégazage (forage verticaux traversant le massif de déchets à la place de drains horizontaux en partie sommitale) un avenant au marché de maitrise d'œuvre d'une part et au marché de travaux d'autre part doit être signé afin de prendre en compte le surcoût engendré par cette nouvelle méthodologie.

L'avenant inclura également la prolongation de la durée du marché de maitrise d'œuvre. Initialement prévue pour février 2014, la date de fin de marché est repoussée au mois de janvier 2017.

Le Président rappelle que le montant de cet avenant est déjà inscrit dans le budget.

A la majorité (1 abstention), le Comité autorise le Président à signer les 2 avenants aux marchés de maitrise d'œuvre et de travaux de construction de 4 alvéoles (2010).

- **Eco-organisme : renouvellement des conventions avec OCAD3E**

Le Président informe le Comité que dans le cadre de la mise en place de la collecte sélective des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) sur les déchèteries, le SMCNA a signé une première convention avec l'éco-organisme OCAD3E le 06/09/2013. Ces conventions ont pour objet de régir les relations techniques et financières entre OCAD3E et la Collectivité qui développe un programme de collecte sélective des DEEE. Le nouveau barème de soutien 2015-2020 modifie sensiblement en notre faveur les conventions OCAD3E ; en accord avec les associations qui représentent les collectivités et le Ministère de l'écologie, OCAD3E a décidé de résilier de façon anticipée au 31 décembre 2014 les conventions qui nous lient (DEEE hors lampes, lampes), et a sollicité la signature de nouvelles conventions dont la durée coïncide avec celle du nouvel agrément (du 01/01/2015 au 31/12/2020).
Le Président précise qu'il est d'accord pour signer ces conventions mais il les accompagnera d'un courrier pour dire que le système ne convient pas. L'organisation de la collecte n'est pas rationnelle, ils pourraient en récupérer beaucoup plus.

A l'unanimité, le Comité autorise le Président à signer le renouvellement des conventions avec OCAD3E.

C) QUESTIONS DIVERSES

- **Appel à projets centre de tri : point sur les diverses rencontres organisées à ce sujet et le premier Comité de pilotage du 27/04/2015 et le calendrier prévisionnel**

Une étude de territorialité va être lancée incessamment sous peu. Le Président a rencontré tous les EPCI concernés. Seule, la communauté de communes du secteur de Derval n'a pas souhaité se joindre à cette étude.
Un premier Comité de pilotage a déjà eu lieu.

Le Président a également rencontré le Préfet et Sous-préfet en charge de l'Aéroport de Notre Dame des Landes. Il conviendrait également d'associer la DGAC pour le cahier des charges. Le Préfet semblerait se pencher sur le site de St Gildas des Bois. Or, le SMCNA n'est pas propriétaire des terrains a contrario de Savenay. Le planning étant très serré, il n'y a pas le temps pour l'acquisition foncière à St Gildas des Bois. Trois propositions compatibles avec l'aéroport vont être élaborées.

- **Point sur le problème des odeurs sur le site des BRIEULLES**

Les nuisances olfactives ont disparu cependant les riverains attendent de voir un résultat sur la durée. Les améliorations sont dues essentiellement par les travaux sur les alvéoles et par le réglage du réseau de l'unité de cogénération. Une réunion publique aura lieu le 23/6 à TREFFIEUX. Une CSS aura également lieu le même jour.

- **Point sur la réception des délibérations des communautés de communes relatives à la modification de la Charte d'une part et des Statuts du SMCNA d'autre part.**

EPCI	STATUTS	CHARTE
CCRN	20/05/2015	20/05/2015
CCPSG	21/05/2015	
CCRB	06/05/2015	
CCEG	08/04/2015	08/04/2015
CCLS	04/06/2015	

M. THAUVIN de la CCLS demande que la transmission des délibérations à la Préfecture aille assez vite pour que l'arrêté de la Préfecture soit notifié avant le commencement des travaux de la plateforme de déchets verts.

- **Questions diverses**

M. MANAC'H souhaite transmettre la volonté de son équipe municipale en demandant que le projet du futur site sur le territoire de la CCLS ne s'appelle pas « Savenay-Malville » puisque son implantation n'est que sur la commune de Savenay.
M. le Président en prend note.

La séance est levée à 21h30.

Le secrétaire, Le Président,

Isabelle CHASSE Jean-Paul NAUD

COMITÉ SYNDICAL 6 JUILLET 2015

COMPTE –RENDU

Liste des présents :	
Mme JAMIN / M. POSSOZ / M. HERROUET / M. RENAUD	CCRN
M. NAUD / M. BORIE / M. BESSON / M. BEZIER	CCEG
M. PECOT / M. GABILLARD / PELE / SEEMAN	CC PSG
Mme DANET / Mme LEROUX / M. THAUVIN	CCLS
M. FLIPPOT / M. BUF	CCRB
Total présents : 17 élus, 17 votants	
Mme NOEL / Mme LOGODIN	SMCNA

Absents ou Excusés : Mmes THEVENIAU, CHAILLEUX, CHASSE et FREDOUELLE, MM. CALO, MAINDRON, GAUTHIER, MAILLARD, MANAC'H, BLANDIN, OUVRARD, MEIGNEN, BROUSSARD,
Suppléants absents ou excusés : Mmes BENOIT MARTIN et CAMELIN, M. GAUDIN

Le quorum est atteint (quorum : 15 – 17 présents). Mme DANET est désignée secrétaire de séance.

A) DOSSIERS ADMINISTRATIFS

- **Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 5 juin 2015.**

Le Président présente le compte-rendu du dernier Comité qui a eu lieu le 05/06/2015.
A l'unanimité les membres du Comité approuvent le compte-rendu du dernier Comité.

- **Avenant à la convention de télétransmission des actes à la Préfecture**

Le SMCNA télétransmet depuis 2011 des actes (délibérations, arrêtés et décisions) et les documents budgétaires. Aujourd'hui, le Président sollicite le Comité afin de l'autoriser à signer un avenant avec la Préfecture pour la télétransmission des marchés publics. A l'unanimité, le Comité autorise le Président à signer l'avenant avec la Préfecture

- **Autorisation du Président à signer les baux de mise en location**

Actuellement, le Syndicat est propriétaire de propriétés bâties, qu'il met en location :
- A proximité du site « des Brieulles » à Treffieux (à la limite de la bande d'isolement). Depuis juillet 2010, un agent travaillant sur le site loue ce bien. Le loyer actuel est de 470 €/mois.
- Sur l'emprise d'un des emplacements réservés pour un des futurs équipements de traitement lieu dit « Kersousac » à Saint Gildas des Bois. Le premier locataire est resté de janvier à août 2015 pour un montant de 600 € / mois.

Pour le prochain bail, suite aux travaux réalisés en 2015 le loyer s'élèvera à 680.00€. Le Président sollicite le Comité afin de l'autoriser à signer tout nouveau bail à intervenir après le départ d'un des locataires de ces deux biens, en appliquant une réactualisation légale des loyers.
A l'unanimité, le Comité autorise le Président à signer les futurs baux de location des 2 propriétés bâties.

- **Présentation et validation du schéma d'animation territoriale (projet ZZ)**

Le Président rappelle au Comité que le SMCNA a été retenu dans l'appel à projets lancé par le MEDD au dernier trimestre 2014. Depuis il travaille sur un scénario d'animation territoriale et sur les thématiques validées en comité technique et en comité de pilotage qui se sont déroulés en juin dernier.

Les thèmes de travail proposés pour les actions sont ceux-ci :

- <u>Déchets verts/Biodéchets</u>
  - ✔ Etude sur le broyage des déchets verts (modalités de mise en œuvre de broyeurs sur le territoire)
  - ✔ Animation/formation de guides composteurs
  - ✔ Réflexion sur des animations jardins au naturel
- <u>Gaspillage alimentaire</u>
  - ✔ Actions de sensibilisation avec les gros producteurs (restauration collective)
  - ✔ Approche des Grandes et Moyennes Surfaces : que font-elles déjà en matière de lutte contre le gaspillage, peut-on dupliquer certaines actions

- Réparation

- Recyclerie : réparation sur cycles, meubles et informatique
- Guide de la réparation : action Répar'acteurs (avec la Chambre des Métiers) déployée sur la CCEG sur 2015, à déployer à l'échelle du territoire syndical

Le schéma d'animation proposé par le Bureau du SMCNA est celui-ci :

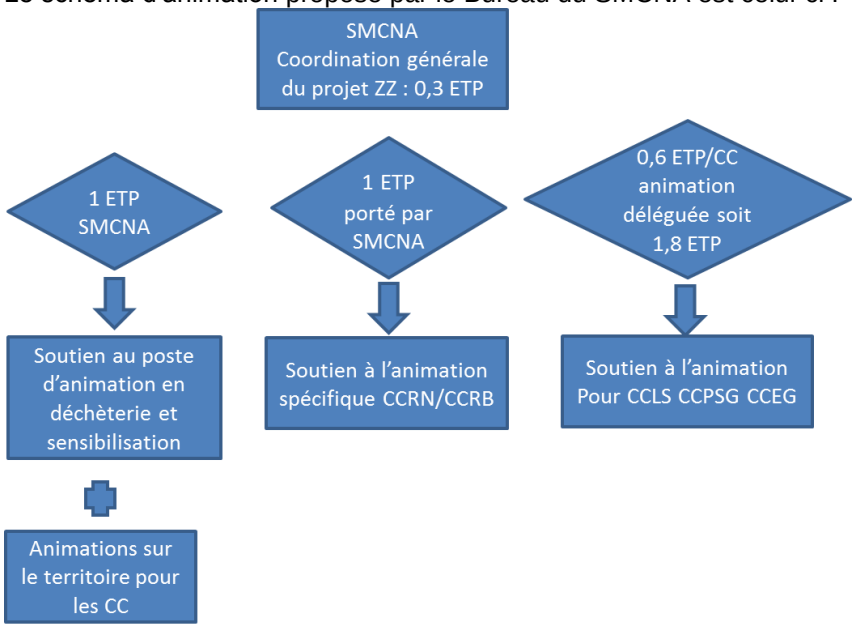

Il est important de renforcer le poste d'animation et de sensibilisation en déchèterie, en ce qui concerne la filière DDS qui génère encore beaucoup d'erreurs de tri.
D'autres animations pourront être développées des visites des recycleries avec les scolaires qui pourront commencer courant 2016.
Il est important que les nouveaux agents travaillent sur la complémentarité avec les services environnement des communautés de communes.
La date d'embauche est prévue pour janvier 2016, pour 3 ans (durée du projet) La subvention ADEME est plafonnée à 24 k€/ETP et par an sur les postes d'animation. Les dépenses seront impactées sur le budget ISDND.
Le chiffrage a été réalisé pour un contrat basique mais il est possible que le SMCNA ait recours à des CAE afin de soutenir des jeunes dans l'entrée dans le monde du travail.
A l'unanimité, le Comité valide les thèmes et le schéma d'animation, autorise le Président à signer la convention avec l'ADEME et à recruter 2 postes pour mener à bien le projet ZZ.

- **Autorisation du Président à signer un CAE et modification du tableau des effectifs.**

Depuis juin 2014, le SMCNA, via l'association ESPOIR, emploie M. DANEL pour des taches d'ordre technique, d'entretien et de travaux divers. Le Président propose aujourd'hui la création d'un poste d'agent technique avec la signature d'un CAE d'un an pour un temps de travail de 35 heures par semaine à partir du 15 juillet 2015 pour un an renouvelable maximum 1 an..
Cet agent étant reconnu travailleur handicapé, le SMCNA peut bénéficier d'une bonification d'aide de l'état. L'estimation du coût annuel de son poste reviendrait au SMCNA à 14 900.00€. Le CAE prévoit 2 semaines de formation.
A l'unanimité, le Comité autorise le Président à signer un CAE avec M. Hubert DANEL.

Suite à la décision du Comité de recruter 2 agents dans le cadre du projet ZZ et 1 agent dans le cadre d'un CAE pour un poste d'agent technique, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs.

FILIERE	***INTITULE DES EMPLOIS/GRADES***	***NOMBRE DE POSTE***
TECHNIQUE	*Ingénieur principal catégorie A*	*1*
TECHNIQUE	*Ingénieur territorial catégorie A*	*2* *(dont 1 à 80%)*

TECHNIQUE	*Technicien territorial catégorie B*	*3*
TECHNIQUE	*Adjoint technique catégorie C*	*1*
ADMINISTRATIF	*Rédacteur territorial, catégorie B*	*1*
ADMINISTRATIF	*Adjoint administratif principal, catégorie C*	*1*
ANIMATION	*Adjoint d'animation, catégorie C*	*3 (dont 1 à 80%)*

B) DOSSIERS TECHNIQUES

- **Présentation du rapport annuel 2014**

Une synthèse du rapport annuel est présentée.
Le Comité valide à l'unanimité la présentation.

- **Location d'un bâtiment à Nort-sur-Erdre pour la future boutique solidaire et nouvelle convention avec les associations**

Un bâtiment a été repéré à Nort afin d'ouvrir une nouvelle boutique sur le territoire de la CCEG. Malheureusement, le prix demandé par le propriétaire est plus élevé que le budget prévu par le SMCNA (soit 15 000 € TTC /an). Le propriétaire maintien le loyer à 18 000€ TTC/an, soit un delta de 3 000€. Il serait envisageable alors de faire porter le bail aux associations et de leur verser en subvention 15 000€, à elles de prendre en charge les 3 000 € de différence. Les élus alertent sur le fait de borner la subvention car si le résultat financier des associations est déficitaire les associations reviendront devant le SMCNA pour demander d'augmenter sa participation.

Une autre opportunité s'est présentée : une entreprise qui fabrique du matériel de stabulation à partir de caoutchouc recyclé (BIORET AGRI) serait intéressée pour créer un projet de toute pièce, c'est-à-dire d'acheter un terrain, de faire construire un local puis de louer ce bien pour ouvrir une boutique recyclerie. Ainsi le SMCNA et les associations utilisatrices au quotidien, pourraient déjà transmettre leurs volontés au sujet des conditions et caractéristiques de la boutique. Un bail précaire pourrait également être signé en attendant la construction.

Le Président demande alors à ne pas délibérer aujourd'hui sur la location du bâtiment mais à revenir devant le Comité en octobre avec un projet plus abouti. Cela permettra également de travailler sur une nouvelle convention avec les associations. Il conviendra que les 3 associations (AIRE, ACCES REAGIS et TROCANTON) désignent un mandataire pour signer le bail.

C) QUESTIONS DIVERSES

- **Prochaines réunions du SMCNA**

Bureaux 18h	Comités 18h
Lundi 21 septembre 2015	Lundi 5 octobre 2015
Lundi 2 novembre 2015	
Lundi 30 novembre 2015	Lundi 14 décembre 2015

Lors du dernier Comité il avait été question que le Président rencontre la DGAC et la DDTM mi-juillet. Mme LEROUX se demande quand le Comité aura un bilan des ces rencontres. Cependant, aucune date n'a été fixée par les bureaux de la Préfecture. Dans le cas contraire, le Comité serait tenu au courant du compte–rendu de cette réunion avant le prochain Comité.

La séance est levée à 19h15.

Le secrétaire, Le Président,

Sophie DANET Jean-Paul NAUD

COMITÉ SYNDICAL 5 octobre 2015

COMPTE –RENDU

Liste des présents :	
Mme JAMIN / Mme THEVENIAU / M. CALO / M. HERROUET / M. POSSOZ / M. RENAUD	CCRN
M. BORIE / M. BESSON / M. NAUD / M. OUVRARD / M. MAINDRON	CCEG
M. PECOT / M. PELE / M. BROUSSARD	CC PSG
M. MAILLARD / M. THAUVIN / M. GAUTHIER	CCLS
M. FLIPPOT / M. BUF / Mme CHASSE / M. BLANDIN	CCRB
Total présents : 21 élus, 25 votants	
Mme NOEL	SMCNA

Absents ou Excusés : Mmes, CHAILLEUX, DANET, FREDOUELLE, LEROUX, M. GABILLARD, M. MANAC'H, M. MEIGNEN, M. BEZIER SEEMAN
Suppléants absents ou excusés : Mmes BENOIT MARTIN et CAMELIN, M. GAUDIN

Le quorum est atteint (quorum : 15 – 21 présents). M. GAUTHIER est désigné secrétaire de séance.

Le Président demande une minute de silence en l'honneur de M. GABILLARD.

A) DOSSIERS ADMINISTRATIFS

- **Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 6 juillet 2015.**

Le Président présente le compte-rendu du dernier Comité qui a eu lieu le 05/06/2015.
A l'unanimité les membres du Comité approuvent le compte-rendu du dernier Comité.

B) DOSSIERS TECHNIQUES

1/ Site de Savenay- (fichier joint Historique de la recherche de site)

Le Président rappelle l'historique des rencontres avec la Préfecture :

- Le 5 juin 2015 en présence de M. Le Préfet, de M. Le Sous-préfet en charge du projet de Notre Dame des Landes, de M. le secrétaire général de la Préfecture.
- Le 2 septembre en présence de M. le Secrétaire Général de la Préfecture, un représentant des services aménagement / DDTM et deux représentants de la DGAC.

"Le Président expose que le climat de cette deuxième réunion a été plus tendu. Les représentants de la DGAC ont sous-entendu que, dans le cadre du dépôt d'un Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter par le SMCNA, l'instruction pourrait être volontairement prolongée pour retarder au maximum le projet de Savenay.

De plus, au cours de cette même réunion, la Préfecture a rappelé que, lors d'une réunion qui s'était déroulée en 2010, le Président du SMCNA de l'époque avait admis qu'un changement de site était nécessaire et qu'un compte rendu l'atteste. Le Président rappelle que toutes les délibérations des communautés de communes du SMCNA qui réaffirmaient le souhait de porter le projet de Savenay lui semblaient plus importantes qu'un simple compte rendu de réunion".

Le Président a donc décidé de ne pas aller à la réunion restreinte du Conseil municipal de Savenay programmée le même jour à 19h00. Il s'en est expliqué avec le Maire de Savenay.
Depuis, une présentation du projet a pu être faite au Bureau de la CCLS le 8 octobre.
Enfin, dans le cadre de la révision du Scot Métropolitain :

- il synthétise le porter à connaissance du Préfet (p. 53 extrait transmis dans la note explicative).

- Il informe des éléments juridiques en la faveur du projet et précise que le Préfet ne peut pas, à ce jour, juridiquement demander le retrait de ce projet dans le cadre du porter à connaissance au vu des éléments exposés ci-après :

➲ *Il n'y a pas à ce jour de réglementation interdisant l'implantation d'un centre de traitement des déchets à proximité d'un aéroport.*

➲ *Il s'agit d'une simple recommandation internationale qui impose à l'exploitant de l'aéroport une vigilance par rapport au risque aviaire dans un rayon de 13 km à partir du centre géométrique, pouvant se traduire par l'adoption de mesures préventives.*

➲ *Enfin la distance s'apprécie entre le site de traitement et* ***un point de référence*** *de l'aéroport localisé au niveau du centre géométrique de l'aéroport. Ce point de référence ne peut être connu et officiellement enregistré qu'après la construction de l'aéroport.*

M. BUF explique que lors des assises déchets organisées à Nantes le 23 / 24 septembre qu'il a pu remettre en main propre à un collaborateur « prévention des risques » de Mme la Ministre de l'Environnement le courrier du Président lui demandant son soutien concernant le projet de Savenay permettant un traitement local et maitrisé des déchets ménagers.

Il précise qu'un cas similaire a été suivi récemment par le ministère concernant l'implantation d'un centre de traitement des déchets en Guyane.

Il souhaite également que le Président demande une audience à M. Le Ministre de l'industrie.

Mme THEVENIAU précise son point de vue :

- A ce jour l'aéroport n'est pas encore fait
- Le projet du site de Savenay est porté par le Syndicat mais aussi l'ensemble des 5 Communautés de Communes et ceci depuis plus de dix ans.
- Il est donc important pour ne pas léser l'ensemble des habitants du territoire et plus particulièrement les habitants de la Communauté de Communes de Nozay de poursuivre ce projet qui devra être prêt à la fermeture de Treffieux en 2025.
- Enfin, il est important de poursuivre ce projet pour tenir les délais de réalisation d'un équipement prêt pour 2025, un changement de site ne le permettrait pas !
- Le site de St Gildas évoqué par le Préfet n'est pas aussi avancé.

Mme JAMIN, MM OUVRARD et POSSOZ abondent sur l'ensemble des points soulevés par Mme THEVENIAU.

M. NAUD rappelle aussi que les élus se sont engagés à maintenir les coûts de traitement des déchets dans le cadre de la mise en place des redevances incitatives, c'est un aspect primordial pour défendre ce projet car un changement de site ne permettrait pas la maitrise des coûts.
Le Président évoque aussi l'étude, par les élus de la CCLS et les élus de Pontchâteau – St Gildas, des coûts très intéressants « pratiqué » par le Syndicat qui ont justifié en grande partie leur demande d'adhésion dès 2003.
M. PECOT abonde en ce sens.
En effet, la maitrise foncière sur Savenay est déjà financée ce qui n'est pas le cas sur le site de Saint Gildas des Bois.
De plus, ce site est plus excentré et nécessiterait des frais énormes au niveau de la voirie avec des traversées de plusieurs hameaux. Pour le centre de tri qui accepterait 300 000 habitants cet emplacement serait donc moins favorable que Savenay.
Le Président rappelle d'ailleurs que lors de la recherche de site en 2005 ce site avait été classé en réserve foncière et pas comme le site à ouvrir en priorité !
Enfin, au vu de tous ces éléments il ne pourrait pas être prêt pour 2025 et une solution de traitement vers un ou des sites extérieurs devrait être envisagée en attente, ce qui doublerait provisoirement la facture de traitement.

Mme THEVENIAU précise que déjà les habitants ont une réelle difficulté à comprendre la Redevance Incitative en place alors un doublement de la facture ne serait pas supportable.

De plus, Mme THEVENIAU et M. BUF posent la question de l'échec de ce projet en précisant que dans ce cas de figure il faudrait envisager la dissolution du Syndicat.

M. POSSOZ s'interroge sur ce qu'il pourrait être fait en plus pour défendre ce projet.

Le Président expose comme première action la défense de l'inscription du projet dans le Scot Métropolitain.
Le syndicat doit pouvoir poursuivre ce projet et déposer un Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter (DDAE) en expliquant les éléments techniques qui permettront de limiter le potentiel risque aviaire.

A ce titre, le Président a fait une demande auprès des services du Scot Métropolitain pour présenter au prochain Comité du 3 novembre ce projet et cette demande de maintien.

S'il n'obtenait pas cette présentation il informe les membres du comité qu'il demandera un rendez-vous avec Mme ROLLAND directement.
De plus, il envisage de prendre rendez-vous avec la DGAC parisienne afin de leur exposer l'ensemble du projet.

M. THEVENIAU souhaite que l'on sollicite l'appui du député.

MM POSSOZ et PECOT déclarent qu'il est temps de placer ce projet au niveau politique en effet et qu'il se résume à un problème d'acceptabilité simplement ! Pourtant toutes les collectivités qui ont adhéré au Syndicat savaient qu'il fallait proposer un site.

Mme THEVENIAU rappelle qu'à ce titre la Communauté de Communes de Nozay a été doublement exemplaire :

- Avec l'extension de 8 ha du site de Treffieux
- Avec la proposition d'un nouveau site pour le très long terme

M. RENAUD a interpellé le Syndicat sur ce problème depuis longtemps.

Mme JAMIN précise que l'engagement pris envers les habitants de Treffieux sera tenu le site fermera bien en 2025.

M. HERROUET est très inquiet car le site de Fercé, qui polluait, a été prolongé de 5 ans par le Préfet de l'époque. La Préfecture à la possibilité de passer outre tous les engagements des collectivités alors il n'y a aucune certitude pour la fermeture de Treffieux.

Mme JAMIN propose de faire le point des délibérations des Communautés de Communes.
Elles ont toutes délibéré sauf la CCLS qui avait demandé un report jusqu'en octobre.

M. THAUVIN informe que cette question devrait être inscrite en novembre.

Mme THEVENIAU pose la question d'une délibération qui serait contre ce projet.

M. THAUVIN répond que la délibération sera bien présentée mais qu'il faut attendre le vote.

MM. HERROUET et OUVRARD précisent que si on explique bien le centre de tri cela peut permettre d'aider pour le centre d'enfouissement et qu'il est impératif de présenter les deux projets ensemble

M. OUVRARD demande quel a été le retour sur ce projet en bureau du SCOT ?

M. THAUVIN informe que les sites de traitement de déchets ne devraient plus être inscrits dans le SCOT 2 selon Mme ROLLAND.

M. OUVRARD demande comment des sites qui sont inscrits peuvent-ils être dé inscrits comme cela. Cela doit être une décision d'élus il faut donc continuer à défendre le projet.

Pour conclure le Président demande à ce que le Comité Syndical délibère sur le maintien de ce projet et qu'il soit demandé son maintien au niveau du SCOT2. Il souhaite que la délibération reprenne l'ensemble des délibérations prises par les Communautés de Communes depuis le choix du projet en 2005.

Le Comité Syndical, moins deux abstentions, approuve la délibération comme elle a été exposée par le Président.

2/ Recyclerie : nouvelle convention d'objectifs avec Accès Réagis Aire et Trocantons
M. BUF présente les grands points de la nouvelle convention d'objectifs avec les trois associations d'insertions partenaires qui va permettre l'ouverture dès le 21 novembre prochain.
Pour cette boutique c'est l'association Aire qui sera signataire du bail et le Syndicat versera une participation de 15 000 € /an ce qui couvrira une partie du loyer.
De plus, le Syndicat accueillera les déchets issus du tri sur Treffieux à hauteur de 15 % du flux entrant. Il continuera à participer à des actions de communication pour développer le geste de tri des habitants.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve la convention d'objectif et autorise le président à la signer.

C) QUESTIONS DIVERSES

Hauteur d'eaux dans les casiers
M. POSSOZ souhaite connaitre quels sont les puits les plus hauts plus d'un mètre.
Le Président précise qu'il s'agit du puits A5 et du Puits A2

Utilisation du Label « zéro déchets Zéro gaspillage » dit ZZ
M. BUF rappelle que le Syndicat mais aussi les Communautés de Communes peuvent utiliser et valoriser l'obtention du label ZZ sur le territoire syndical.
A ce titre, il informe que le logo a été diffusé aux services environnement des Communautés de Communes.

- **Prochaines réunions du SMCNA**

Bureaux 18h	Comités 18h
Lundi 2 novembre 2015 (Nozay)	Lundi 14 décembre 2015 (DOB)
Lundi 30 novembre 2015 (Blain)	
Lundi 25 janvier 2016 (Treffieux) ***A 16 H30 : pot de bonne année avec le personnel d'exploitation***	Lundi 8 février 2016 (Budget)

Le Président rappelle la porte ouverte sur le site des Brieulles le 21 novembre toute la journée.

La séance est levée à 21h15.

Le secrétaire,
M. GAUTHIER

Le Président,
Jean-Paul NAUD

COMITÉ SYNDICAL du 14 décembre 2015

COMPTE –RENDU

Liste des présents :	
Mme JAMIN / M. POSSOZ / M. HERROUET / M. RENAUD / Mme THEVENIAU / M. GAUDIN	CCRN
M. NAUD / M. BORIE / M. BESSON / M. OUVRARD	CCEG
M. PECOT / M. BROUSSARD / M. MEIGNEN / M. SEEMAN	CC PSG
M. THAUVIN	CCLS
M. FLIPPOT / M. BUF	CCRB
Total présents : 17 élus, 17 votants	
Mme NOEL / Mme CHEVILLON	SMCNA

Absents ou Excusés : M. CALO, M. BEZIER, M. MAINDRON, Mme DANET, M. GAUTHIER, Mme LEROUX, M. MAILLARD, M. MANAC'H, M. BLANDIN, Mme CHASSE, Mme FREDOUELLE LECIRE, M. PELE
Suppléants absents ou excusés : Mme BENOIT MARTIN, Mme CAMELIN

Le quorum est atteint (quorum : 15 - 17 présents). M. PECOT est désigné secrétaire de séance.

A) DOSSIERS ADMINISTRATIFS

- **Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 5 octobre 2015.**

M. le Président présente le compte-rendu du dernier Comité qui a eu lieu le 05/10/2015.
A l'unanimité les membres du Comité approuvent ce compte-rendu.

- **Décision du Président concernant le renouvellement de la ligne de trésorerie**

M. le Président informe les membres du Comité Syndical de sa décision 2015-01 du 19 novembre 2015 qui concerne l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 1 000 000 € auprès du Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée.

B) DOSSIERS FINANCIERS

- **Décisions modificatives**

M. le Président présente successivement les deux décisions modificatives, qui sont approuvées à l'unanimité des membres du Comité Syndical.
La DM1 porte sur la régularisation des amortissements.

DM1 : Régularisation des amortissements				
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-611-812 : Contrats de prestations de services	0,00 €	3 748,88 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**0,00 €**	**3 748,88 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
R-7788-812 : Produits exceptionnels divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 748,88 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**3 748,88 €**
Total FONCTIONNEMENT	**0,00 €**	**3 748,88 €**	**0,00 €**	**3 748,88 €**
INVESTISSEMENT				
D-28158-812 : Autres installations, matériels et outillage techniques	0,00 €	2 212,60 €	0,00 €	0,00 €
D-28183-812 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	1 536,28 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	**0,00 €**	**3 748,88 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
R-1318-812 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 748,88 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**3 748,88 €**
Total INVESTISSEMENT	**0,00 €**	**3 748,88 €**	**0,00 €**	**3 748,88 €**
Total Général		**7 497,76 €**		**7 497,76 €**

La DM2 porte sur la régularisation des charges à caractère général.

DM2 : Régularisation des charges à caractère général				
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-611-812 : Contrats de prestations de services	0,00 €	240 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**0,00 €**	**240 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D-023-812 : Virement à la section investissement	240 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section investissement	**240 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**240 000,00 €**	**240 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
INVESTISSEMENT				
R-021-812 : Virement à la section fonctionnement	0,00 €	0,00 €	240 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	**0,00 €**	**0,00 €**	**240 000,00 €**	**0,00 €**
R-1641-812 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	240 000,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**240 000,00 €**
Total INVESTISSEMENT	**0,00 €**	**0,00 €**	**240 000,00 €**	**240 000,00 €**
Total Général		**0,00 €**		**0,00 €**

- **Débat d'orientation Budgétaire**

M. le Président présente les grandes orientations budgétaires de l'année 2015. Le diaporama a été transmis avec la convocation. S'engage alors une discussion sur les enjeux financiers à venir.

Recettes de fonctionnement :

Mme Théveniau estime que la non-perception des 120 000 € de TGAP liés au litige BIOGAZ Invest n'est pas à négliger. Il serait important que BIOGAZ Invest fasse jouer son assurance pour rembourser cette somme au SMCNA.
M. le Président précise qu'en parallèle, on a constaté une augmentation du budget lié à l'augmentation de 200 tonnes d'emballages à trier sur le site des Brieulles.

Dépenses de fonctionnement :

M. Possoz s'interroge quant à la diminution du tonnage SIRDOMDI de 50 T. Il s'agit d'un ajustement des tournées. Il faudra par conséquent ajuster et rééquilibrer les prestations pour le budget prévisionnel 2016.

Emprunts :

Trois emprunts se sont achevés cette année, ce qui va engendrer une économie substantielle pour 2016 (environ 100 000 d'annuité en moins).
M. Naud prévoyait de réaliser un prochain emprunt seulement pour le futur site de Savenay, mais il sera peut-être nécessaire d'en faire un avant, au vu du budget de plus en plus contraint du SMCNA. Toutefois, la fin du site actuel étant prévu pour 2025, il faudra être vigilant quant à la durée du prêt.

M. Possoz ajoute qu'il serait intéressant d'avoir un plan pluriannuel d'investissement pour obtenir une vision à plus long terme. Cela serait utile pour les emprunts, mais aussi pour l'évolution de la capacité d'autofinancement du SMCNA. M. le Président trouverait également cela intéressant, mais il rappelle qu'une vision globale du prix des projets d'investissement est difficile à obtenir, notamment en raison des incertitudes pesant sur le futur site de Savenay.

Participations :

M. le Président présente les évolutions des participations depuis 2008. L'augmentation de la participation à l'ISDND n'est pas proportionnelle à l'augmentation de la TGAP, ni à l'augmentation de la TVA de 5,5% à 10%.

Il semblerait que le taux de TGAP n'augmente pas et reste donc à 20€/T avec la valorisation du Biogaz.
M. Possoz demande quel est le gain réellement obtenu grâce à la valorisation et à l'ISO pour le paiement de la TGAP. M. le Président présente, à cet effet, le tableau sur les incidences de la TGAP et fait le point sur l'ISO suite à la réunion du 07 décembre 2015, qui a aboutit à la levée des deux non conformités (niveau des casiers et odeurs). En 2016, l'audit de renouvellement aura lieu en novembre, sur trois jours.
Il soumet également aux membres du Comité Syndical qu'il serait favorable pour le SMCNA de sortir la cogénération de l'arrêté de la DREAL afin que la responsabilité soit reportée sur la société BIOGAZ Invest et non pas sur le SMCNA. Mme Jamin s'interroge quant à cette disposition qui pourrait remettre en cause la délégation de service public. M. Naud assure que ce ne serait pas le cas.

Propositions de participations :

M. le Président propose aux membres du Comité Syndical d'augmenter les participations pour l'ISDND à 82 ,50€, dont 0,50€ de provision pour le post-exploitation.
M. Pécot demande s'il est obligatoire de provisionner ? M. le Président et Mme Noël s'accordent à dire qu'il s'agit d'une forte préconisation. Selon une étude de l'ADEME, il serait idéal de provisionner entre 3 et 5€, or cela est impossible pour le SMCNA. Mme Théveniau ajoute que les Communautés de Communes se sont engagées à maitriser les redevances incitatives et que pour ce faire, en cas de besoin, il faut mieux augmenter peu mais régulièrement pour anticiper plutôt qu'une seule fois mais de façon conséquente. Elle est donc favorable à cette proposition. M. le Président revient sur l'intérêt de la valorisation et de l'ISO, qui font baisser le prix de la TGAP de façon non négligeable. De plus, le Président explique le montant de la TGAP prévue pour 2016, où 351 275€ vont être payés puis rembourser dès avril.

Projets de dépenses :

M. le Président présente les projets de dépenses à venir, en insistant sur le fait que les dépenses d'investissement vont être minimes et que les dépenses de fonctionnement devront être mieux maitrisées. Mme Théveniau demande si les dépenses de fonctionnement à venir vont aussi concernées l'ISO afin de pouvoir conserver cet avantage lors du prochain contrôle. M. Naud lui répond favorablement.

Enjeux à venir :

M. le Président explique le projet de mutualisation du prochain marché déchetterie aux membres du Comité Syndical. Mme Théveniau s'interroge quant à la forme administrative qu'aura ce marché, notamment s'il s'agit d'un groupement de commandes. M. le Président lui répond qu'il ne s'agira que d'un simple marché puisqu'il n'y a besoin d'aucune modification statutaire concernant ces compétences, qui sont dévolues au SMCNA.

Questions concernant le montage budgétaire :

A la question de savoir si le SMCNA conserve un budget unique ou crée des budgets annexes en fonction des différents services, les membres du Comité Syndical répondent qu'il serait plus complexe de créer des budgets annexes que le SMCNA devrait obligatoirement équilibrer. Selon M. Buf, il est donc idéal de garder un budget global, ce que les membres du Comité Syndical approuvent.
A la question de savoir si le SMCNA doit ouvrir un nouveau service pour la prévention, M. Possoz répond qu'elle peut se rattacher à l'ISDND. M. le Président précise néanmoins que la prévention concerne également une partie des déchetteries. L'ensemble des membres du Comité s'accorde pour dire que la prévention ne sera pas un service à part entière, mais sera rattachée à l'ISDND.

Vote des propositions de participations :

M. le Président soumet au vote du Comité Syndical l'augmentation de la participation de l'ISDND soit à 82€ soit à 82,50€, comprenant 0,50€ de provision pour le post-exploitation.
La proposition de participation pour l'ISDND à 82,50€ est acceptée à l'unanimité.

M. le Président propose également une augmentation des participations du Centre de Tri à 5,25€, ce qui est accepté à l'unanimité des membres du Comité Syndical.
M. le Président propose que les participations pour la Recyclerie restent stables à 0,50€, ce que les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité.
M. le Président précise que les participations déchetteries seront votées en février 2016 en fonction d'une estimation des tonnages.

C) DOSSIERS TECHNIQUES

- **Présentation du Bilan de l'étude ANTEA**

M. Thauvin présente aux membres du Comité Syndical une synthèse de l'étude réalisée par ANTEA Group, qui avait été présentée au Bureau Syndical du 02 novembre 2015.
Concernant la gestion des lagunes, les lagunes 1 et 2 seraient utilisées « en secours » de la lagune 4 pour le stockage avant le traitement des lixiviats.
Il faut également travailler sur les points singuliers afin de les résorber.
Concernant le comparatif des différentes filières, la filière BRM serait préférable, avec une location du matériel. Les élus sont d'accord pour couvrir la lagune 4 car le retour sur investissement sera de 5 ans.

Concernant le traitement des lixiviats, il n'est pas envisageable de l'interrompre. C'est pourquoi un marché à procédure adaptée va être lancé dès janvier 2016 en attendant de préparer un appel d'offre sur plusieurs années. M. Thauvin précise que ce marché est complexe car il n'existe que peu de prestataires dans ce domaine, donc il y a un risque d'augmentation des coûts à ne pas négliger et à maitriser.

D) QUESTIONS DIVERSES

- **Présentation intermédiaire sur la Valorisation CSR pour les tout-venants et les refus de tri**

M. Buf présente la proposition de Barbazanges concernant la valorisation CSR pour les tout-venants et les refus de tri. Il propose de réaliser un marché à procédure adaptée sur la durée restante du marché déchetteries afin de tester cette valorisation CSR.
La deuxième proposition sur les refus de tri ne comprend pas le transport, qu'il faut ajouter en plus, ce qui n'est pas très intéressant. M. Buf précise qu'il sera nécessaire de revoir Barbazanges afin d'affiner ces propositions.

M. Herrouet pose la question de savoir combien de tonnages seront enfouis au final. L'objectif est de maintenir les tonnages enfouis mais en acceptant des déchets plus « ultimes ». M. Herrouet ajoute qu'avec cette valorisation, le risque de fermentation diminuera.

Les membres du Comité Syndical sont d'accord pour que les services rencontrent Barbazanges à nouveau pour ajuster ces propositions, et de lancer le marché afin de tester ce procédé.

- **Actualités**

M. le Président explique l'avancement du projet d'inscription du futur site de Savenay dans le SCOT métropolitain. Le Comité Syndical du SCOT métropolitain a été réuni le 06 novembre 2015, et il en est ressorti deux points : d'une part, le principe de traitement local des déchets (qui a été acté dans le PADD), et d'autre part, la mise en place d'un groupe de travail sur la problématique des déchets. Néanmoins, l'organisation de ce groupe de travail est difficile en raison notamment de l'absence de réponse des fonctionnaires du SCOT métropolitain.
M. Buf intervient en expliquant qu'il avait dû faire un résumé synthétique mais complet de la situation au pôle métropolitain afin qu'ils en aient une vision claire et puisse adopter leur position en conséquence. Il ajoute que Mme Rolland ne souhaitait pas prendre position et arbitrer les différends entre le SMCNA et la préfecture.
M. Thauvin précise que le groupe de travail devrait se réunir le 06 janvier prochain, et que si ce groupe de travail ne parvient pas à se réunir avant fin février, alors il n'aura servi à rien.

M. Naud souhaiterait que le groupe de travail se réunisse deux fois, pour pouvoir être réellement efficace. Mme Théveniau ajoute que si la réunion de ce groupe de travail n'a pas lieu, alors ce sera un échec pour le Site de Savenay qui sera désinscrit du SCOT. M. Naud lui répond que si rien ne se passe, alors il appartiendra aux élus de prendre position contre la révision du SCOT métropolitain.

Mme Théveniau interroge M. le Président sur la date de la délibération de la Communauté de Communes de Loire et Sillon. M. Thauvin répond qu'il manque également celle de la Communauté de Communes de Pontchateau-Saint Gildas des Bois. De plus, Mme Théveniau souhaite connaitre les conclusions de la présentation du projet auprès des élus du bureau de la Communauté de Communes de Loire et Sillon. M. Naud répond que l'opposition venait essentiellement des élus de Savenay et de Malville, mais que les positions étaient plutôt partagées concernant les autres élus.

La séance est levée à 19h52.

Le secrétaire,	Le Président,
Didier PECOT	Jean-Paul NAUD